



## **ASIE/INDE - Trois condamnés et six personnes acquittées suite au viol d'une religieuse lors des massacres antichrétiens en Orissa, « une parodie de justice »**

New Delhi (Agence Fides) – Choc et consternation règnent parmi les chrétiens indiens après la décision de ce matin, 14 mars, au travers de laquelle un tribunal de premier degré du district de Kandhamal, en Orissa, a condamné trois personnes et en a acquitté six autres suite au viol de groupe de la religieuse catholique Meena Barwa. Le viol fut l'un des crimes les plus odieux perpétrés au cours des massacres antichrétiens de 2008 en Orissa, lorsque plus de 400 villages furent « nettoyés » de tous les chrétiens, plus de 5.600 maisons et 296 églises incendiées, le nombre des morts dans ce cadre étant de 100 – même si le gouvernement n'en reconnaît que 56 – celui des blessés se comptant en milliers, plusieurs femmes ayant été violées alors que 56.000 personnes, femmes et enfants compris, demeurèrent sans abri. Sœur Barwa fut violée par plusieurs hommes et humiliée, étant contrainte de défiler mi-nue dans les rues, portée dans les rues comme trophée de la violence.

Selon le Conseil global des Chrétiens indiens (GCIC), il s'agit d'une « parodie de justice » attendu que « les neuf criminels étaient clairement impliqués ». « Le verdict de la Cour – affirme à Fides Sajan K. George, Président du GCIC – montre l'insensibilité des juges envers ce crime horrible. La décision certifie l'échec à tous les niveaux : de documentation, d'enquête, de poursuite des cas... Elle constitue un cas évidence de connivence des fonctionnaires avec les forces extrémistes et sanctionne leur soutien à la violence, montrant une volonté délibérée de faire sombrer la justice ». Selon George, « la complicité de la police avec les auteurs du crime, qui ressort de l'enquête et de l'action pénale, indique un préjugé institutionnel à l'encontre de la communauté chrétienne ». Le GCIC dénonce « l'abandon intentionnel de devoirs constitutionnellement obligatoires ».

Fides a appris par ailleurs les chiffres fournissant le cadre de l'impunité relative aux massacres antichrétiens perpétrés en Orissa : sur 3.232 plaintes déposées par des chrétiens, la police en a accepté 1.541. De celles-ci, seules 828 provenant de particuliers ont effectivement été suivies par un procès. Dans 169 cas, les procédures se sont conclues par un acquittement. Le nombre des acquittés a été de 1.597 au total, qui ne représentent eux-mêmes qu'une petite partie de la masse de personnes qui participa activement aux massacres. Les acquittements, expliquent des sources de Fides, ont lieu parce que souvent les témoins clefs ont été menacés, intimidés ou terrorisés. Par ailleurs, 86 autres procédures se sont achevées sur des condamnations très légères et dans 90 autres cas, l'enquête est encore en cours bien que, plus le temps passe, moindres sont les possibilités de recueillir des preuves irréfutables. (PA) (Agence Fides 14/03/2014)